

≥ Diagnostic de territoire

L'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire de GrandAngoulême

Janvier 2015

Synthèse

Les diagnostics de territoire

Appréhender l'économie sociale et solidaire

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Poitou-Charentes (CRESS) a développé une méthodologie et une expertise dans la conduite de diagnostics territoriaux. Ces derniers reposent sur un travail d'analyse et de synthèse qui s'appuie sur le traitement de données quantitatives, complété par des entretiens individuels et des temps collectifs avec les acteurs de terrain. Les objectifs des diagnostics sont multiples : mettre en évidence le poids et les spécificités de l'économie sociale et solidaire (ESS), dégager les enjeux, les besoins, les leviers et les grandes orientations susceptibles d'encourager son développement, repérer et valoriser les initiatives innovantes, consolider l'identité de l'ESS sur un territoire. Les diagnostics accompagnent les collectivités dans l'élaboration de leur plan d'action en faveur de l'ESS.

En collaboration avec GrandAngoulême et AIRE 198, un nouveau diagnostic territorial de l'ESS a été réalisé entre avril et septembre 2014. Alimenté par 26 entretiens individuels, complétés par une soirée ateliers/débats organisées le 3 juillet 2014 à la Pépinière d'entreprises du GrandAngoulême, ce diagnostic est le fruit d'un travail partagé avec les acteurs de l'ESS angoumoisins.

L'économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?

Bref historique

- 1830 : 1ère apparition du terme « économie sociale »
- 1900 : l'Exposition Universelle de Paris accueille un pavillon de l'Économie Sociale
- 1901 : liberté d'association
- 1947 : le statut de la coopération est défini en France
- 1981 : création de la Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale
- 1993 : création de la CRES Poitou-Charentes
- 2008 : 1ère édition nationale du Mois de l'ESS
- 2012 : création du poste de Ministre délégué à l'ESS et à La Consommation, rattaché au Ministère de l'Économie et des Finances
- 2014 : promulgation de la loi relative à l'ESS
- 2014 : 1er Salon national de l'ESS à Niort

Distinction *économie sociale, économie solidaire, entrepreneuriat social*

L'économie sociale rassemble des groupements de personnes, et non de capitaux, jouant un rôle économique.
› Association, coopératives, mutuelles, fondations

L'économie solidaire désigne les activités économiques où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel, avec un fort engagement citoyen.
› Entreprises adaptées aux personnes handicapées, éducation populaire, recyclage, insertion par l'activité économique, commerce équitable...

L'entrepreneuriat social désigne les sociétés commerciales respectant les principes de l'ESS.

Périmètre de l'économie sociale et solidaire

Défini par la loi n°2014-856 du 31-07-2014

L'ESS regroupe des acteurs économiques de droit privé qui s'organisent collectivement pour répondre à des besoins sociaux identifiés, et qui peuvent être complémentaires de l'action publique. Dès la deuxième partie du XIXème siècle, des organisations et entreprises collectives se sont créées pour trouver des réponses aux besoins non ou mal satisfaits de leurs membres dans tous les secteurs d'activité : protection des personnes et des biens, approvisionnement, financement, logement, insertion sociale, lutte contre les inégalités, développement durable...

L'ESS regroupe 4 familles statutaires/historiques, à savoir :

› Les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations.

La Loi prévoit l'intégration des entreprises sociales au périmètre de l'ESS, et ce par agrément. Elles sont tenues de respecter les principes suivants :

- › Une finalité sociétale, sociale ou environnementale.
- › Des principes de gestion spécifiques, comme le fait que la lucrativité soit limitée.
- › Une gouvernance démocratique ou participative.

Plusieurs principes communs reposant sur des valeurs de solidarité, liberté et égalité, les regroupent :

- › **La liberté d'adhésion** : chaque personne (individuelle ou personne morale) a la possibilité d'adhérer au sein d'une organisation de l'ESS ou de s'en retirer.
- › **La gestion est collective, démocratique et participative** : les dirigeants sont élus, les instances de décisions sont collectives, reposant sur le principe « une personne = une voix » en assemblée générale comme en conseil d'administration (et non sur le principe « une action = une voix »).
- › **La lucrativité est absente ou limitée** : la majorité ou totalité des excédents est réinvestie dans le projet social et sociétal de l'entreprise, des fonds propres impartageables sont constitués.
- › **Les principes de solidarité et de responsabilité** guident la mise en place des actions dans une démarche de développement durable.

Champs d'intervention

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activités :

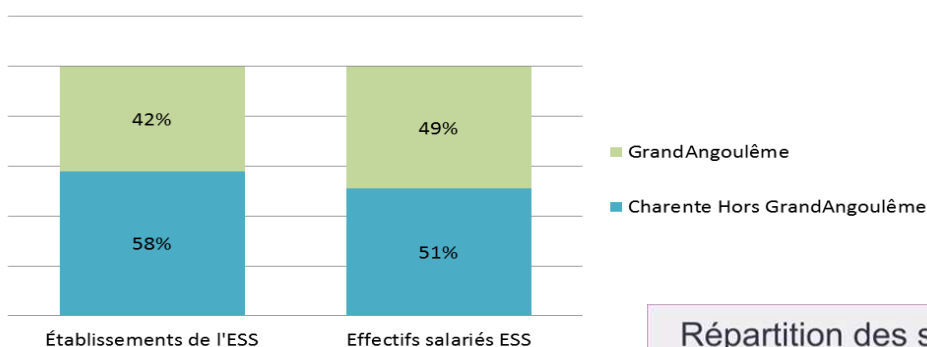
- › Action sociale (insertion, services à la personne, sanitaire et médico-social)
- › Activités financières (banque et assurance)
- › Enseignement
- › Sport, culture, tourisme
- › Services aux entreprises
- › Commerce
- › Industrie
- › BTP
- › Agriculture...

Les structures et salariés de l'ESS

Au niveau départemental

Il y a 1 233 établissements employeurs en ESS dans le département de la Charente. GrandAngoulême accueille sur son territoire 517 structures ESS, soit près de 42% des établissements ESS du département. On compte également 12 539 salariés en ESS, ce qui représente 11,53% de l'emploi salarié du département.

Comparaison du poids des établissements de l'ESS et des effectifs salariés sur GrandAngoulême et en Charente



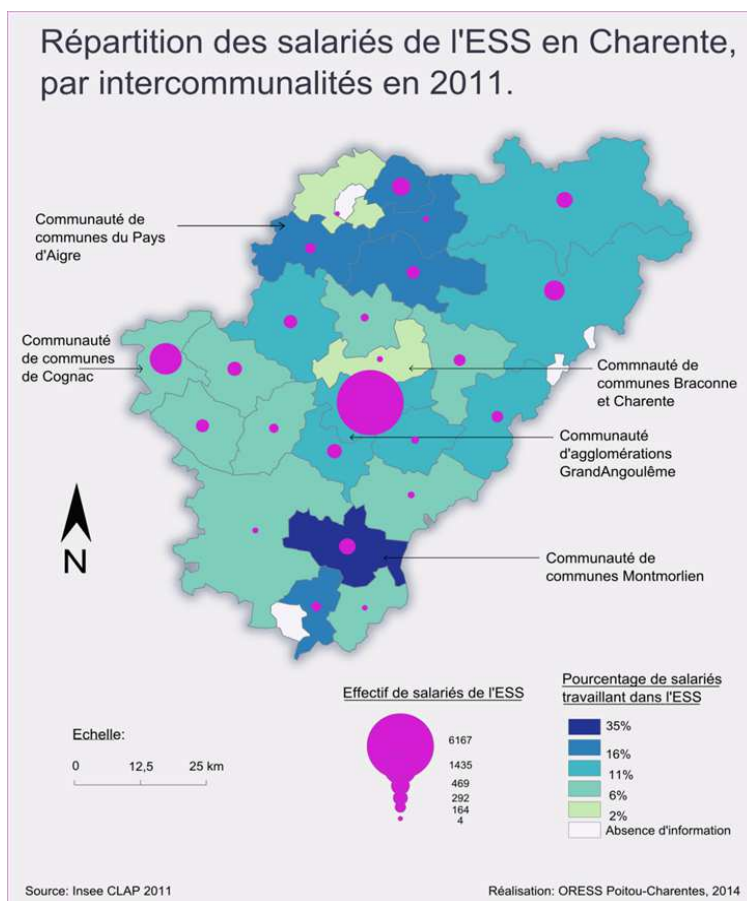
La carte ci-contre permet de comparer le nombre de salariés travaillant dans l'ESS par rapport aux intercommunalités de la Charente. On constate que GrandAngoulême détient la plus grande part de salariés en ESS sur son territoire.



1 233 structures de l'ESS



12 539 salariés de l'ESS

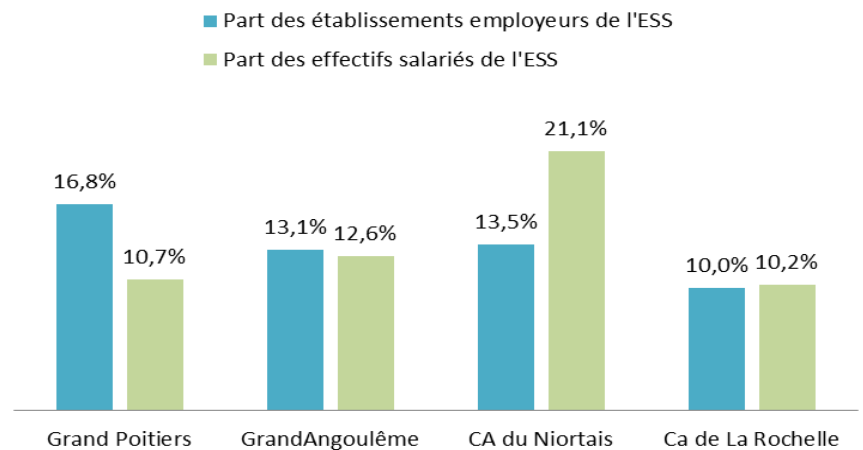


≥ L'économie sociale et solidaire sur le territoire de GrandAngoulême

Par rapport aux trois autres principales Communautés d'agglomération

Poids de l'économie sociale et solidaire rapporté au total des établissements et salariés (privés et publics) des quatre principales Communautés d'agglomération

Les quatre principales Communautés d'agglomération de la région sont Grand Poitiers, GrandAngoulême, la Communauté d'agglomération du Niortais et la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Parmi ces dernières, GrandAngoulême se place en 2ème position pour le taux d'emploi dans l'économie sociale et solidaire avec 12,6% des emplois, après la Communauté d'agglomération du Niortais, berceau des mutuelles (21,1%).



A l'échelle de GrandAngoulême

Points clés

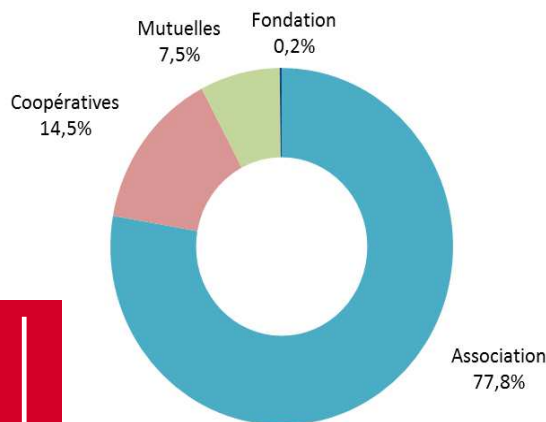
L'ESS sur GrandAngoulême compte 6 114 salariés, soit :

- › 12,6% des salariés de GrandAngoulême ;
- › 49% des salariés ESS de Charente.

L'ESS sur GrandAngoulême représente 517 établissements employeurs, soit :

- › 13,1% des établissements de GrandAngoulême ;
- › 42% des établissements ESS de Charente.

Répartition des établissements employeurs en ESS de GrandAngoulême



	ESS	HORS ESS / PRIVÉ	PUBLIC	TOTAL
Etablissements employeurs	517	3 109	308	3 934
Effectifs salariés au 31/12	6 114	26 248	16 059	48 421
Equivalents temps plein	5 235	24 257	14 950	44 442
ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES MUTUELLES FONDACTIONS				
Etablissements employeurs	402	75	39	1
Effectifs salariés au 31/12	4 068	1 310	S	S
Equivalents temps plein	3 427	1 156	S	S

S : secret statistique

12,6%

des salariés de GrandAngoulême travaillent dans l'ESS



517 structures de l'ESS



6 114 salariés de l'ESS

Les secteurs d'activités de l'économie sociale et solidaire

Répartition par secteur d'activité de l'ESS sur GrandAngoulême

Points clés

Les établissements de l'ESS de GrandAngoulême sont majoritairement présents dans les secteurs suivants :

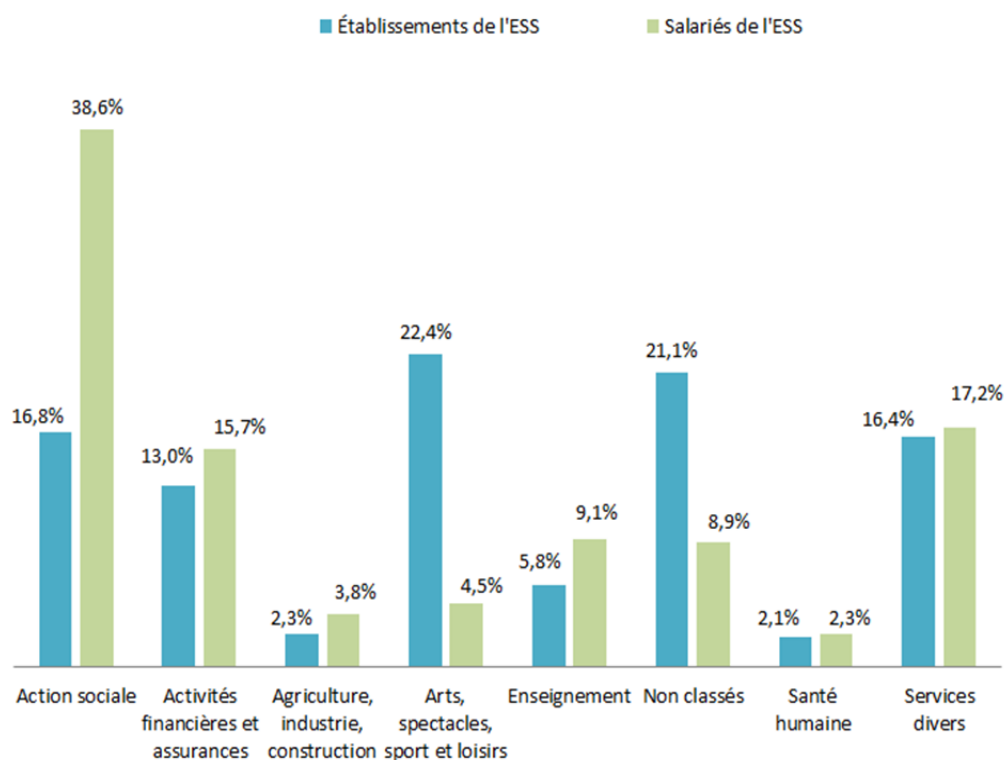
› **Arts, spectacles, sport et loisirs = 22,4%**

› **Non classés = 21,1%** (organisations fonctionnant par adhésion volontaire)

Les salariés de l'ESS de GrandAngoulême travaillent principalement dans les secteurs suivants :

› **Action sociale = 38,6%**

› **Services divers = 17,2%** (secteurs marchands, indépendants des subventions publiques)



En bref

- › Les structures de l'économie sociale et solidaire sont principalement situées sur Angoulême ;
- › 13,1% des salariés de GA travaillent dans l'ESS ;
- › La majorité des salariés de l'ESS travaillent dans le secteur de l'action sociale (38,6%) ;
- › Il existe un socle d'acteur de l'ESS sur GrandAngoulême sur lequel s'appuyer pour développer l'ESS.

Les ressources en présence sur le territoire de GrandAngoulême

Les ressources informationnelles

On compte une dizaine de ressources informationnelles sur le territoire de GrandAngoulême. Ces structures sont toutes intimement liées à la lutte contre l'exclusion par le travail. Concernant l'orientation et l'aide à la création d'entreprise, les ressources informationnelles en ESS se trouvent en dehors du territoire de GrandAngoulême.

› *CRESS Poitou-Charentes, URSCOP...*

Aucune structure en capacité d'orienter les porteurs de projets ou de les accompagner pour des projets relevant de l'ESS n'a été identifiée. Cependant, il existe des établissements en mesure d'orienter les jeunes, de les accompagner vers l'emploi.

› *Mission locale, Centre d'information Jeunesse...*

On compte également des associations d'informations, d'aide aux démarches administratives, de santé ou d'insertion pour un public spécifique (femme, immigré, personne éloigné de l'emploi...).

› *Alésie pour l'aide à l'insertion, femme Solidaire pour aider les femmes, Baobab pour les immigrés...*

Les ressources financières

Au total, cinq ressources financières ont été répertoriées. deux structures financent des projets en fonction de leur interlocuteur. Ces deux associations proposent des prêts, des garanties bancaires et des micro-crédits aux personnes en situation de précarité, aux femmes, aux jeunes, aux personnes ne pouvant avoir accès aux prêts bancaires.

› *IPCA (et le Dispositif Local d'Accompagnement) et l'ADIE*

IPCA porte le DLA sur les quatre départements de la région. Ce dispositif prévoit l'accompagnement au développement et à la structuration de l'emploi associatif (quel que soit la typologie de l'association). L'ADIE quant à elle peut prêter de 500€ à 10 000€, tout en accompagnant des porteurs de projets, y compris en phase de post-crétation.

Deux structures financent en fonction des projets et leur durabilité.

› *La NEF et la Cigales de l'Angoumois*

La NEF peut prêter de 8 000€ à 400 000€. Elle est représentée par un groupe local de quatre personnes qui communiquent les projets repérés aux animateurs de Nantes qui décideront du montant du prêt alloué. Il existe au total cinq structures comme la NEF en France. Quant aux Cigales, il s'agit d'un collectif d'acteurs qui épargne de l'argent pour ensuite le dédier à un projet sur le territoire choisi par leurs soins.

Une autre structure aide à l'achat de foncier agricole grâce à de l'argent citoyen. L'association permet aux agriculteurs de pouvoir s'installer, sans contraintes financières.

› *Terre de Liens*

L'ADEFIP est la 6ème structure que nous avons identifiée. Active depuis septembre dernier, l'association porte la plate-forme « jadopteunprojet.com ». Cette dernière est dédiée au financement participatif de projets solidaires localisés dans la région Poitou-Charentes.

› *ADEFIP - « jadopteunprojet.com »*

≥ L'économie sociale et solidaire sur le territoire de GrandAngoulême

Le champ de la production et de la consommation

Le champ de la production

Dans le champ de la production, on recense sept structures dans l'insertion, dont quatre entreprises d'insertion (2 associations et 2 SCIC), un chantier d'insertion, une régie de quartier et une entreprise de travail temporaire d'insertion. Les problématiques liées à la question de l'exclusion par le travail sont entendues sur GrandAngoulême. Cependant, d'après Alésie, le nombre de structures d'insertion a chuté de moitié sur GrandAngoulême en quelques années, pour des raisons diverses (diminutions de subventions, manque de clientèles, mauvaise gestion de l'entreprise...).

.....

Le champ de la consommation

Trois structures dans le champ de la consommation ont été identifiées : le SEL (Système d'Échange Local) dans laquelle des personnes échangent des biens et des services, grâce à une monnaie particulière, qui est la minute. Il existe également sur GrandAngoulême une association de jardins populaires et ouvriers, pour consommer ses propres légumes, ou les partager avec ses voisins.

Nous considérons Emmaüs comme une structure intervenant dans le champ de la consommation, puisqu'elle propose à des personnes sans domicile, sans revenus, ni aide sociale, du travail en échange d'un lieu de vie. En ce qui concerne l'exclusion par l'habitat, en dehors d'Emmaüs qui cible un public particulier, on n'identifie aucune structure qui œuvre dans l'accompagnement de ce que l'on appelle l'habitat partagé, permettant de réduire les prix d'accès à la propriété et l'étalement urbain.



En bref

- › Il y a un déficit du nombre de ressources informationnelles en lien avec l'aide à la création d'entreprise sur le territoire ;
- › Il y a peu de ressources financières sur le territoire ;
- › Les ressources financières existantes sont peu visibles ;
- › Le nombre de structures liées à l'insertion est en diminution sur GrandAngoulême ;
- › On ne compte pas d'établissement ESS qui lutte contre l'exclusion par le logement.

Développer l'ESS sur GrandAngoulême

Préconisations

Les échanges réalisés lors de la soirée des ateliers participatifs, ainsi que les entretiens individuels, ont mis en évidence la nécessité de structurer un réseau. Dans cette partie, nous mettrons en avant des propositions pour constituer une coopération, utile au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

Comment, à partir des informations que les acteurs rencontrés nous ont partagé, acteurs publics et acteurs de l'ESS peuvent-ils travailler ensemble ?

Richez-Battesti N. et Gianfaldoni P. proposent une typologie des modes de gouvernance : la coopération imposée par l'acteur, la concurrence imposée par l'acteur public et la coopération comme coproduction d'un dispositif cohérent et construction conjointe d'une rationalisation professionnelle partagée.

Cette dernière permettrait la création de ressources territoriales. Elle se base sur un principe de partenariat transversal avec une convention à moyen terme. Il s'agit de mettre en commun ses compétences pour en produire d'autres et de se mettre d'accord sur l'action commune à développer. Cela suppose alors la mise en place de processus de co-construction de politiques locales entre acteurs privés, collectifs et acteurs publics.

1/Une identité commune

Pour qu'un tel partenariat puisse exister, il doit s'appuyer sur des relations de confiance, mais qui restent fragiles parce qu'elles sont liées à des personnes plutôt qu'à des organismes. On parle de proximité institutionnelle, c'est-à-dire de valeurs, de normes, de représentations partagées. Pour Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, la proximité institutionnelle est primordiale, puisqu'elle agirait directement sur l'ancrage territorial des structures, lequel dépend de la capacité de l'entreprise à tisser des liens avec d'autres acteurs.

Un réseau pour être efficace doit donc s'appuyer sur une proximité institutionnelle entre acteurs, c'est-à-dire une identité commune. Ce travail se confronte aux découpages administratifs des territoires : régions, départements, communautés de communes, Pays...

L'identité est difficile à concevoir quand les territoires se superposent et que chacun valorise ses ressources en quête d'une identité. GrandAngoulême semble en faire partie, elle s'appuie sur l'identité de la ville d'Angoulême pour construire la sienne. Si cette identité se construit autour d'un territoire, elle peut aussi se construire autour de valeurs que les acteurs ont en commun et notamment autour de l'ESS. Sensiblement perçue comme capable d'améliorer la société et de répondre aux inégalités, les acteurs peuvent se rassembler autour du partage de la notion d'économie sociale et solidaire. Cependant, la notion d'ESS elle-même n'est pas parfaitement appréhendée. Un travail pédagogique pourrait être nécessaire. Cette identité commune qui constituera les fondements de l'action publique nécessite pour se déployer d'être représentée physiquement par un lieu.

2/Une médiation

Une seconde recommandation est faite pour que ce type de coopération puisse fonctionner. Il s'agit de permettre la mise en place d'une médiation entre acteurs publics et acteurs privés. Cette médiation permettrait d'assurer un compromis entre les intérêts des parties prenantes et servirait la proximité institutionnelle. Selon Demoustier, la présence ou non de médiateurs (qui seraient institutionnels) explique en grande partie la différence d'implication des acteurs et la reconnaissance de l'ESS sur les territoires. Demoustier insiste sur la capacité des médiateurs à avoir eux-mêmes une vision transversale pour agir de façon plus cohérente. L'auteur propose aussi des niveaux de médiation entre acteurs de l'ESS.

≥ L'économie sociale et solidaire sur le territoire de GrandAngoulême

Préconisations

3/Un lieu identifié

Les nécessités de « structurer un réseau » et d'avoir un « lieu identifié » ont été mis en lumière lors de l'élaboration du diagnostic. Un « Pôle de l'ESS » pourrait faire figure de ressource informationnelle, locale et destinée à l'économie sociale et solidaire. Il pourrait permettre d'animation d'un réseau d'acteurs de l'ESS, d'informer et d'orientation des porteurs de projets en plus de rendre visible l'orientation de la collectivité vis-à-vis de l'ESS. Cette structure nécessiterait une animation. Espace de travail collaboratif, ce Pôle permettrait aux acteurs de partager des services, de mettre en commun leurs compétences, par des formations par exemple, ou encore des outils, ainsi que de créer des projets collectifs. Cette ouverture permettrait aux acteurs la réalisation de projets transversaux et créatifs dont l'objectif est de répondre aux problématiques de la société actuelle, du territoire.

La réalisation d'un tel projet doit, dans la mesure du possible, être faite en collaboration avec les acteurs du territoire, afin que ceux-ci s'approprient le projet et le fassent vivre. Ces derniers peuvent être sollicités pour décider de son emplacement, de son nom, de son apparence, de son organisation... Il est conseillé qu'une structure intermédiaire puisse animer ce projet.

4/Une logique d'appel à projets

Concernant la proposition appel à projets, nous pouvons prendre pour exemple celui initié par Guy Hascoët qui a été secrétaire d'État à l'Économie Solidaire de 2000 à 2001. L'appel à projet régional ou départemental lancé se nommait « Dynamiques Solidaires ». Son objectif était de mettre en avant des projets innovants viables économiquement répondant de façon préventive aux enjeux du territoire. Les critères de sélection des projets étaient les suivants :

- › La création d'activité de production de biens ou de services.
- › Des projets innovants à qualité préventive vis-à-vis des problématiques territoriales.
- › La contribution au rapprochement des secteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire.
- › La mise en place de coopérations.
- › Le développement local des territoires.
- › Favoriser la démocratie participative.
- › La recherche d'éléments transversaux comme l'intégration d'innovation technologique ou la valorisation d'initiatives économiques des femmes.

Cet appel à projets a été lancé 3 fois (en 2000, 2001 et 2002) et a révélé que les territoires comptaient de nombreux porteurs de projets. Il s'agit d'un appel à initiatives, donc de créations d'activités. Cela signifie que les projets ne peuvent pas être ceux déjà portés/réalisés.

Conclusion

L'ESS sur GrandAngoulême

Les freins et les atouts relevés par les acteurs du territoire correspondent aux informations relevées dans la première partie de ce diagnostic. Cela nous apprend que les acteurs du territoire ont une bonne connaissance de leur territoire. En ce qui concerne leurs problématiques propres, elles sont pour la plupart récurrentes dans les autres territoires et liées au manque de ressources financières. Ces éléments nous ont permis de définir des enjeux, en lien avec le territoire et avec l'ESS. Deux thématiques qui sont liées puisque l'économie sociale et solidaire et ses acteurs peuvent être les réponses aux besoins sociaux, aux enjeux du territoire, comme la lutte contre les exclusions sociales.

Ce diagnostic met en lumière les potentialités du territoire à développer l'ESS. Il s'avère que GrandAngoulême possède sur son territoire un nombre important d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, les acteurs rencontrés lors du diagnostic ont révélé leur volonté et leur intérêt à développer l'ESS sur le territoire.

Afin d'accompagner ces acteurs, d'animer un réseau, pour favoriser l'interconnaissance, la coopération et la structuration de la filière, la création d'un Pôle ESS semble judicieux à plusieurs titres :

- › Il s'inscrit en cohérence avec la politique régionale de développement de l'ESS (SRDE) : création d'activité et d'emploi, achat et consommation responsable, promotion, sensibilisation, formation à l'ESS, finance solidaire et finance participative : plateforme www.jadopteunprojet.com...;
- › Il se positionne comme « chef de file » sur le territoire ;
- › Il permet la mise en lien ;
- › Il stimule la mise en œuvre de projets collectifs.

Merci aux acteurs

d'avoir acceptés de nous recevoir en entretiens
ainsi qu'à l'ensemble des participants
à la soirée des ateliers participatifs

Alésie
L'ADIE
La NEF
IPCA
Terre de Liens
La Mission Locale de l'Angoumois
Loisirs Formations Mobilité
La Maison des Peuples et de la Paix
L'URSCOP
REVI+
Le SEL
Emmaüs
La Kabane
Aménagement Déco
L'Atelier les Mains Sales
CERISE
Coop de France
La Fédération des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)
Le Groupe local des Colibris
La Fédération Charentaise des Œuvres Laïques
L'AAHPIA (Association d'Aide aux Handicapés, Personnes Isolées et Âgées)
SCOTPA
La Mairie de Linars
La Mairie de Soyaux
La Direction Insertion et ESS du Conseil Général 16
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

...

Document téléchargeable sur : www.cress-poitoucharentes.fr

Etude réalisée par :

- › GrandAngoulême, Direction de l'Attractivité, de l'Économie et de l'Emploi
Mission Emploi, Économie Sociale et Solidaire
- › AIRE 198,
- › La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire du Poitou-Charentes

Source des données : INSEE CLAP 2012 – Traitement Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire Poitou-Charentes

Contacts

GrandAngoulême

25 Boulevard Besson Bey
16023 Angoulême Cedex
05 45 38 60 59

AIRE 198

Hôtel de ville
BP 56986 021 Poitiers
05 49 52 36 59
aire198@pcl.fr

CRESS Poitou-Charentes

60/68 rue Carnot
86 000 Poitiers
05 49 50 71 53
accueil@cress-poitoucharentes.fr